

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00326

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE A SAINT-ETIENNE METROPOLE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, SERVICE ORGANISATION METHODE PILOTAGE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190032610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE A SAINT-ETIENNE METROPOLE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, SERVICE ORGANISATION METHODE PILOTAGE

Dans le cadre de la convergence des outils « métiers » utilisés par les directions ressources de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole, la direction des ressources humaines a déployé un nouveau logiciel intitulé ASTRE à partir de 2018.

Au terme de ce déploiement, la direction des ressources humaines de Saint-Etienne Métropole a besoin d'assistance technique afin de finaliser rapidement l'exploitation des potentialités de ce nouveau logiciel.

Il apparaît que l'expérience acquise par la Ville de Saint-Étienne, et en particulier par son administrateur du Système d'Information Ressources Humaines, dans le développement de ce logiciel depuis 2008 constitue un atout majeur pour Saint-Étienne Métropole.

C'est pourquoi, il est proposé que M. Jérôme VICTOR, administrateur SIRH, soit mis à disposition de Saint-Étienne Métropole à temps non complet (30 %) à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

M. Jérôme VICTOR exercera ses missions sous l'autorité hiérarchique de la Responsable du Service Organisation Méthode Pilotage à la Direction des Ressources Humaines de Saint-Étienne Métropole.

Contenu de la mise à disposition :

M. Jérôme VICTOR est mis à disposition sur la base d'une convention par laquelle Saint-Étienne Métropole s'engage à rembourser les traitements et charges correspondants de l'agent, conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précité, sur la base d'un titre de recettes émis semestriellement par la Ville de Saint-Étienne.

L'agent assurera des missions générales d'assistance au pilotage et au développement du SIRH, sur :

- le paramétrage des progiciels de gestion RH en lien avec la DSIN,
- le suivi des évolutions des différents outils (Astre, OHRIS, etc),
- l'assistance aux utilisateurs de la DRH,
- l'extraction de données RH (requêtes).

La mise à disposition de M. Jérôme VICTOR portera sur 30 % d'un équivalent temps plein à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

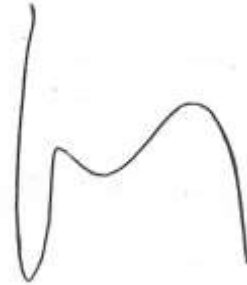
La CAP de la Ville de Saint-Etienne consultée le 23 mai 2019 a émis un avis favorable à cette mise à disposition. Le Conseil Municipal en date du 04 juin 2019 s'est également prononcé favorablement sur ce projet de convention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD